



Arcachon, le 18 mai 2020

Monsieur Philippe LAQUÊCHE
Président du SNSPP-PATS 33

à

Monsieur Jean-Luc GLEYZE
Président du CA du SDIS 33

Réf : SNSPP33-PL-2020-216

Objet : ratio promu promouvables à 25% - CAP PATS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter avant la prochaine CAP des PATS de catégorie C du 10 juin.

En effet, notre organisation syndicale souhaite, comme vous l'avez décidé l'année dernière, que cette année encore un ratio de promu promouvable de 25% soit appliqué pour les avancements de grade des catégories C pour les filières administrative et technique.

Cette mesure d'équité, vis à vis des ratios appliqués à la filière sapeur-pompier, a engendré l'année dernière une véritable satisfaction auprès des personnels administratifs et techniques de notre établissement, voyant enfin son investissement quotidien reconnu.

Par ailleurs, comme le dossier que nous vous avons transmis l'année dernière le démontrait, cette mesure a un coût infime pour notre établissement, même en ces temps de contrainte budgétaire.

Espérant pouvoir compter sur votre réponse positive, je vous prie d'agréer, Monsieur le président l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SNSPP-PATS 33

Philippe laquêche